

# **Peste Porcine Africaine**

## **La filière se mobilise ...**

*Roxane ROSSEL*

# Actions

---

## Actions



- Information
- Sensibilisation
- Surveillance
- Actions techniques

## Cibles



- Encadrement technique
- Elevages porcs et sangliers
- Petits détenteurs
- Transporteurs et Transports porcins

# L'ANSP=Association Nationale Sanitaire Porcine

## Membres « national »

**INAPORC**  
LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE

**COOP**  
DE FRANCE  
Pôle animal

**FNP**  
Fédération Nationale Porcine

**ANSP**  
Association Nationale Sanitaire Porcine

**ifip**  
Institut du porc

**ASP**

**AVPO**  
Association des Vétérinaires  
exerçant en Productions Organisées

**sngtv**  
SOCIÉTÉ NATIONALE GÉNÉRALISTE  
DES MÉTIERS VÉTÉRIAIRES

## partenaires



**CULTURE  
viande**  
LES ENTREPRISES  
FRANÇAISES  
DES VIANDES

**Fedev**  
LES MÉTIERS  
DE LA VIANDE

**FNEAP**

**SNIA + CDF NA  
FNTR+OTRE**

**anses**  
agence nationale de sécurité sanitaire  
alimentation, environnement, travail



## Membres « régional » = 100% du territoire

- 8 Associations sanitaires porcines régionales

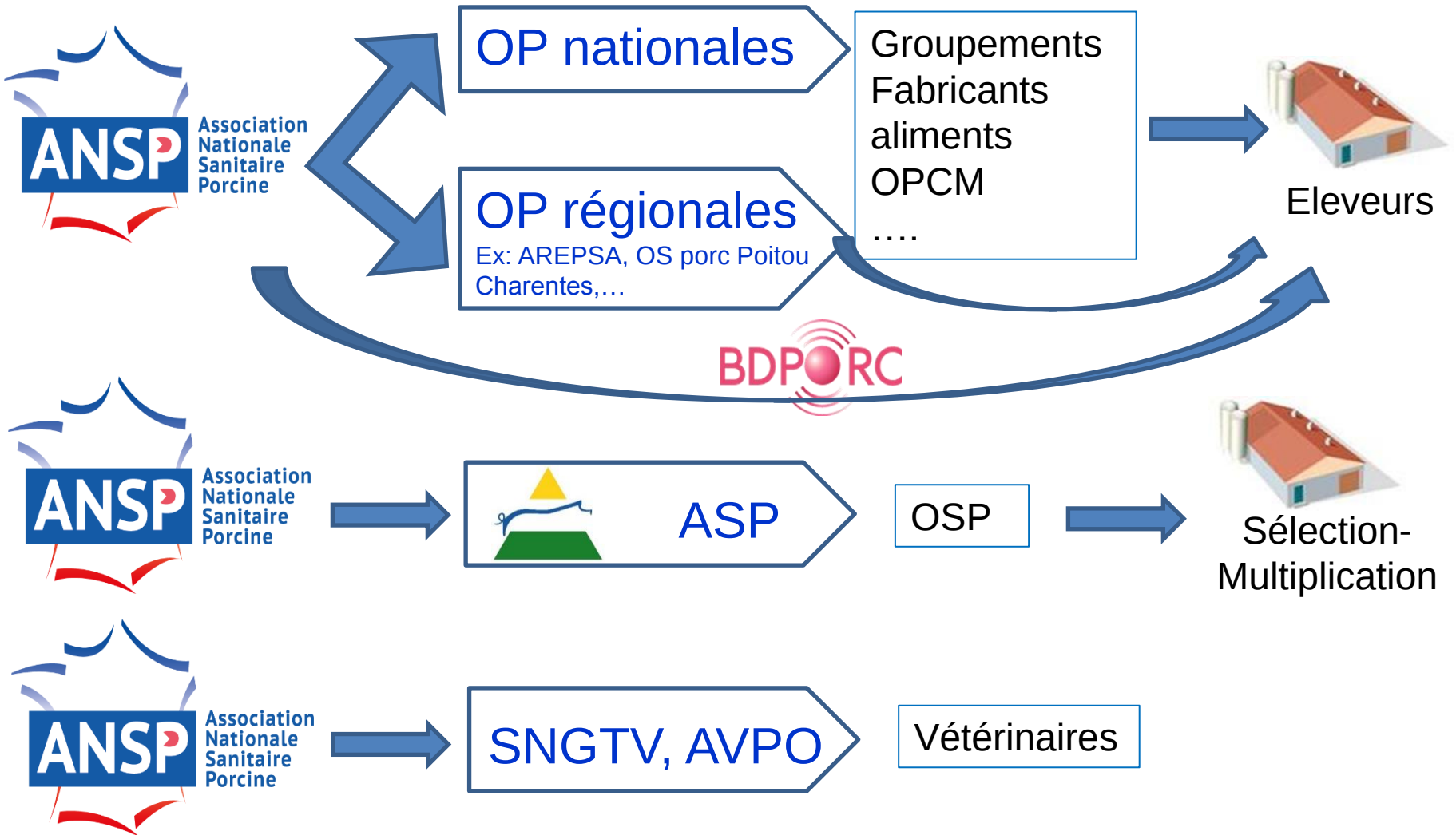
OS PORC POITOU-CHARENTES  
Organisation Sanitaire Porcine



• ...

- 5 Interprofessions porcines ou Unions régionales
  - Régions sans association sanitaire porcine régionale

# Circuit de l'information



# Lettres d'Information ANSP depuis 2017

- Note ANSP et note plateforme ESA relayées
  - Situation sanitaire internationale, nationale
  - Nouvelles réglementations



| Veille sanitaire internationale |            |
|---------------------------------|------------|
| Note d'information              | 09/10/2018 |

## Point sur la peste porcine africaine en Belgique

**Pour la VSI (par ordre alphabétique) :** Anne Bronner (DGAL), Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Pascal Hendrikx (Anses), Alizé Mercier (Cirad)

**Pour le laboratoire national de référence :** Marie-Frédérique Le Potier (Anses)

**Pour la DGAL :** Guillaume Gerbier, Édouard Réveillaud

Auteur correspondant : [alize.mercier@cirad.fr](mailto:alize.mercier@cirad.fr)

**Source :** Afsca (Agence fédérale belge pour la sécurité de la chaîne alimentaire) au 08/10/2018



Association  
Nationale  
Sanitaire  
Porcine

Info ANSP - N° 10

8 octobre 2018

---

SITUATION EN BELGIQUE

En date du 5 octobre, 106 sangliers ont été collectés autour des 2 premiers cas de PPA. 80 d'entre eux ont été trouvés dans le périmètre définis par les autorités belge et 44 cas sont positifs. Les 26 sangliers collectés à l'extérieur du périmètre étaient tous négatifs. La Belgique tardant à déclarer les cas à l'OIE, tous les cas ne figurent pas sur la carte de droite.

Périmètre infectés



Carte OIE des cas



HONGRIE : UNE NOUVELLE ZONE ATTEINTE

# Fiches information PPA 2017

## • 6 fiches PPA - sensibilisation des différents acteurs

- Description de la PPA
- Précautions / type d'intervenant
- Coordonnées DDPP et OS de la région

Vous êtes chasseur

Vous êtes éleveur de porcs

Vous êtes éleveur de sangliers

Vous êtes intervenant en élevages

Vous êtes transporteur de porcs-sangliers

Vous êtes détenteur de porc de compagnie

### Qu'est-ce que la Peste Porcine Africaine ?

Une maladie virale, contagieuse, mortelle

**Qui est atteint ?**

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

**Quels symptômes ?**

Les souches de PPA circulant en Europe sont peu contagieuses. Les symptômes peuvent se limiter à une partie de l'élevage (case, salle, bande) en début de maladie.

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aiguë).

→ Forte fièvre (plus de 40°C), appétit diminué, abattement, augmentation de la consommation d'eau, regroupements inhabituels d'animaux, +/- rougeurs sur la peau (oreilles, abdomen...), +/- avortements et mortalité sous la mère, +/- diarrhées (sanglantes).

**OU**

→ Augmentation de la mortalité (doublement de la mortalité habituelle sur 15 jours, dans une salle ou 1 bande, hors porcelets de moins de 1 mois).

**Tous les âges sont concernés**

**Où est le virus ? Pendant combien de temps ?**

- Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excréments des animaux malades, morts ou ayant vécu.
- Pendant : 6 à 10 jours dans les fèces.
- Plusieurs mois des produits à base de porc ou de sanglier, Des années dans la viande congelée.

#### Où sévit la PPA ?

- Dans l'UE : En Pologne et dans les Pays Baltes depuis 2014 ; en République Tchèque et Roumanie depuis 2017 ; en Belgique, Bulgarie et Hongrie depuis 2018 ; en Sardaigne depuis 1978.
- Hors UE : Chine, Biélorussie, Russie, Ukraine, Moldavie, Afrique.

**mise à jour sur :**

<https://www.platforme-esa.fr/>  
<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-apr-pour-prevenir>

#### Que faire en cas de suspicion ?

Contactez votre vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP

#### Quelles portes d'entrée ?

- Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- Ingestion d'aliment infecté (déchets de cuisine ou restes de repas),
- Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

#### Quels risques ?

- **Porcs et sangliers** : mortalité proche de 100% en 6 à 13 jours,
- **France** :
  - restriction des mouvements d'animaux, abattage d'élevage,
  - baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exploitations vers certains pays.

#### Peut-on prévenir la PPA ?

- NON, il n'existe pas de vaccin,
- MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (cf. verso), la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

#### Peut-on la guérir ?

- NON, il n'existe pas de traitement.

### Vous êtes éleveur de porcs ?

Quelques recommandations



### Le point sur La Peste Porcine Africaine Risques et prévention



En cas de suspicion, contactez la DDPP de votre département :

| Département | Heures d'ouverture                                                                                             | Téléphone      | Hours horaires | » Préfecture | Email                                   |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|-----------------------------------------|
| DDCSP09     | Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00                                                                        | 05 61 02 63 60 | 05 61 02 10 00 |              | ddcsp@navigo.gouv.fr                    |
| DDCSP24     | Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00                                                    | 05 53 03 65 60 | 05 53 02 24 24 |              | ddcsp-directeur@lordeigne.gouv.fr       |
| DDCSP31     | Lundi, Mercredi, Vendredi : de 09h00 à 12h00                                                                   | 05 67 60 11 00 | 05 34 42 34 40 |              | ddcsp@haute-garonne.gouv.fr             |
| DDCSP32     | Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30                                                    | 05 52 58 12 00 | 05 62 61 44 00 |              | ddcsp@gera.gouv.fr                      |
| DDCSP33     | Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00                                                                        | 05 24 73 38 00 | 05 56 50 60 00 |              | ddcsp@grands.gouv.fr                    |
| DDCSP40     | Du Lundi au Jeudi : de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00<br>Le Vendredi : de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 | 05 58 05 76 30 | 05 58 06 56 06 |              | ddcsp@landes.gouv.fr                    |
| DDCSP47     | Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00                                                                        | 05 53 98 56 06 | 05 53 77 60 47 |              | ddcsp-directeur@nord-et-garonne.gouv.fr |
| DDCSP64     | Du Lundi au Jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30<br>Le Vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 | 05 47 41 33 80 | 05 53 58 24 24 |              | ddcsp@pyrennees-atlantiques.gouv.fr     |
| DDCSP65     | Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30                                                    | 05 62 56 55 55 | 05 62 56 55 55 |              | ddcsp@pyrennees.gouv.fr                 |

et ARFPPA :

# Fiches information PPA 2017

---

- Sites internet

- DRAAF NA
- AREPSA
- ANSP
- Etc...

- Envoi aux éleveurs avec résultats d'analyse des prophylaxie

- ...



# Courrier éleveurs appel à la vigilance

• 7/2018 - A tous les détenteurs via BDPORC



## PESTE PORCINE AFRICAINE

### Appel à la VIGILANCE



Animaux, matériel, véhicules, visiteurs venant de  
l'étranger **ET DENREES ALIMENTAIRES**



Madame, Monsieur,

La Peste Porcine Africaine (PPA) menace la France. Elle touche désormais 11 pays européens et ne cesse de progresser vers l'Ouest (au 10 juillet 2018, sont infectés : Estonie, Lituanie, Lettonie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Hongrie, Ukraine, Moldavie, Russie, Sardaigne).

La PPA est une maladie contagieuse du porc et du sanglier sans danger pour l'Homme. Son arrivée en France serait une catastrophe économique pour la filière porcine : pertes importantes en élevage et fermeture des marchés à l'export.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés **et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et dans votre élevage, nous vous appelons à :

- Interdire toute introduction de nourriture à base de porc ou de sanglier dans votre élevage. Cette interdiction doit être signifiée à toute personne intervenant dans votre élevage ou à proximité surtout si elle vient de l'étranger (salarié, travailleur saisonnier, ouvrier d'entreprise du bâtiment ou agricole, touriste...); par exemple sous forme d'affiche à l'entrée de votre élevage.
- Ne pas nourrir vos animaux avec des restes de repas.
- Ne pas introduire dans votre élevage d'animaux provenant d'un pays infecté.
- Nettoyer et désinfecter tous matériels et véhicules venant de l'étranger et entrant dans votre élevage.
- Interdire votre élevage à toute personne revenant d'un pays infecté depuis moins de 72 heures et ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers (élevage ou chasse).
- Respecter la biosécurité de base pour tout visiteur : tenue et bottes de l'élevage, lavage des mains.
- Vérifier, si vous avez des animaux en plein-air, que vos clôtures respectent la réglementation (étanches aux sangliers sauvages pour les femelles susceptibles d'être en chaleur).

Nous vous remercions de prendre en compte ces recommandations pour protéger et pérenniser notre production et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Jean-François RENAUD  
Président de l'ANSP

Gérard VIEL  
Président Coop de France  
Filière porcine

Jeff TREBAOL  
Premier Vice-Président FNP  
référent sanitaire

Guillaume ROUE  
Président INAPORC



# Message court éleveurs appel à vigilance

- 7/2018 : 4 messages clés

- via OP et OS régionales aux OP, fabricants d'aliments, vétos, pour envoi éleveurs, sites internet et mails UNIPORC, PCM région, relai ASP, SNIA-CDF, SNGTV...



**PESTE PORCINE AFRICAINE**

**Appel à la VIGILANCE**



- 1 Interdire l'introduction de **nourriture** à base de porc ou de sanglier dans votre élevage. Ne pas nourrir vos animaux avec des restes de repas.
- 2 Ne pas introduire dans votre élevage d'**animaux** provenant d'un pays infecté.
- 3 Interdire votre élevage à toute **personne** revenant d'un pays infecté depuis moins de 72 heures et ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers (élevage ou chasse). Respecter la biosécurité de base pour tout visiteur.
- 4 Nettoyer et désinfecter tous **matériels et véhicules** provenant de l'étranger et entrant dans votre élevage.

# Vigilance salariés et chauffeurs étrangers intervenant dans filière

## • 7/2018: Affiche DGAI 6 langues

- Via fédérations nationales des entreprises de la filière et de transporteurs

(ASP, Coop de France PA et NA, Culture Viande, FEDEV, FNEAP, FICT, INAPORC, SNIA, FNTR )

- Pour affichage-distribution aux chauffeurs et salariés étrangers

### ALERTE PESTE PORCINE AFRICAINE ALERT AFRICAN SWINE FEVER



#### ATTENTION!

La peste porcine africaine, maladie virale très contagieuse, circule activement dans certains pays européens ; c'est une menace pour des millions de porcs domestiques et de sangliers sauvages. Cette maladie, non contagieuse pour les humains, peut être transmise par la nourriture. **Assurez-vous de bien jeter vos restes de repas dans des poubelles prévues à cet effet et fermées.**



#### WARNING!

Highly contagious African Swine Fever has been spreading through Europe since 2014 and is now a threat for millions of domestic pigs and wild boar. This disease, which is not dangerous for humans, can be transmitted by food. **Please make sure that all leftover food is put in sealed waste containers!**



#### POZOR!

Od roku 2014 se v Evropě rozšiřuje vysoce nakažlivý africký prasečí mor a ohrožuje milióny domácích i divokých prasat. Tato nemoc, která není pro lidi nebezpečná, se přenáší potravinami. **Odhazujte proto, prosím, zbytky potravin pouze do uzavíratelných nádob na odpadky!**



#### ATENȚIE!

Din anul 2014 se răspândește în Europa pesta porcină africană extrem de contagioasă care amenință milioane de porci domestici și mistreți. Prin alimente se poate transmite această boală care pentru om nu este periculoasă. **De aceea vă rugăm să aruncați resturile alimentare doar în recipiente de gunoi care pot fi închise!**



#### ВНИМАНИЕ!

С 2014 года в Европе распространяется очень заразная африканская чума свиней, представляющая угрозу для миллионов домашних и диких свиней. Это не опасное для человека заболевание может передаваться через продукты питания. **Поэтому просим Вас выбрасывать остатки пищи только в закрытые мусорные контейнеры!**



#### UWAGA!

Od roku 2014 na terenie Europy rozprzestrzenia się w wysokim stopniu zakaźna choroba - afrykański pomór świń - stanowiąc zagrożenie dla milionów sztuk hodowlanej trzody chlewnej oraz pogłowia dzików. Ta niebezpieczna choroba może być przenoszona także przez żywność. **Dlatego prosimy wyrzucać resztki żywności wyłącznie do zamkniętych pojemników na śmieci i odpady!**



# Messages vigilance au SPACE

## • 09/2018: stands halls 5 et 8 et portes d'entrée



- 1 Interdire l'introduction de **nourriture** à base de porc ou de sanglier dans votre élevage. Ne pas nourrir vos animaux avec des restes de repas.
- 2 Ne pas introduire dans votre élevage d'**animaux** provenant d'un pays infecté.
- 3 Interdire votre élevage à toute **personne** revenant d'un pays infecté depuis moins de 72 heures et ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers (élevage ou chasse). Respecter la biosécurité de base pour tout visiteur.
- 4 Nettoyer et désinfecter tous **matériels** et **véhicules** provenant de l'étranger et entrant dans votre élevage.



## ALERTE PESTE PORCINE AFRICAINE ALERT AFRICAN SWINE FEVER

### ATTENTION!

La peste porcine africaine, maladie virale très contagieuse, circule activement dans certains pays européens ; c'est une menace pour des millions de porcs domestiques et de sangliers sauvages. Cette maladie, non contagieuse pour les humains, peut être transmise par la nourriture. **Assurez-vous de bien jeter vos restes de repas dans des poubelles prévues à cet effet et fermées.**

### POZOR!

Od roku 2014 se v Evropě rozšiřuje vysoce nakažlivý africký prasečí mor a ohrožuje milióny domácích i divokých prasat. Tato nemoc, která není pro lidi nebezpečná, se přenáší potravinami. **Odhazujte proto, prosím, zbytky potravin pouze do uzavíratelných nádob na odpadky!**

### ВНИМАНИЕ!

С 2014 года в Европе распространяется очень заразная африканская чума свиней, представляющая угрозу для миллионов домашних и диких свиней. Это не опасно для человека, заболевание может передаваться через продукты питания. **Поэтому просим Вас выбрасывать остатки пищи только в закрытые мусорные контейнеры!**

### WARNING!

Highly contagious African Swine Fever has been spreading through Europe since 2014 and is now a threat for millions of domestic pigs and wild boar. This disease, which is not dangerous for humans, can be transmitted by food. **Please make sure that all leftover food is put in sealed waste containers!**

### ATENȚIE!

Din anul 2014 se răspândește în Europa pesta porcină africană extrem de contagioasă care amenință milioane de porci domestici și mistreți. Prin alimente se poate transmite această boală care pentru om nu este periculoasă. **De aceea vă rugăm să aruncați resturile alimentare doar în recipiente de gunoi care pot fi închise!**

### UWAGA!

Od roku 2014 na terenie Europy rozprzestrzenia się w wysokim stopniu zakaźna choroba - afrykański pomór świń - stanowiąc zagrożenie dla milionów sztuk hodowlanej trzody chlewnej oraz pogłowia dzików. Ta niebezpieczna choroba dla człowieka może być przenoszona także przez żywność.  **Dlatego prosimy wyrzucać resztki żywności wyłącznie do zamkniętych pojemników na śmieci i odpady!**



# Harmonisation des messages

• 14/09/2018

- Dans le cadre du plan PPA national
- Groupe technique DGAL « PPA »
- Pour harmoniser et coordonner le déploiement des actions



- 9/2018 - Affichage mairies, cabinets vétérinaires, presse locale (ZOR en priorité), relais par réseau ANSP



13



# Affiche « Déclaration et vigilance des petits détenteurs »

## • 3 messages

DÉTENTEURS de Porcs et de Sangliers

**Déclaration obligatoire  
et vigilance PPA**



### 1- DECLARER VOS ANIMAUX

**Tout détenteur** de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit **déclarer et identifier** ses animaux.

La déclaration est **obligatoire dès 1 seul porc ou sanglier** en zone à risque de PPA (actuellement communes limitrophes de la zone infectée en Belgique) et le sera sur l'ensemble du territoire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

### 2- RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

➡ Conformément à **la réglementation** en vigueur

- **Ne nourrissez pas** vos porcs ou sangliers **avec des restes de repas**
- **Empêchez tout contact** de vos porcs ou sangliers **avec des sangliers sauvages** (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
- **N'introduisez pas de porc ou sanglier** venant **d'un pays infecté\*** sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

### 3- CONTACTER VOTRE VETERINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

**Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau** notamment sur les oreilles et l'abdomen, **ou mortalité anormale** ➡ Contactez votre vétérinaire au plus vite.

# Message détenteurs porcs : vigilance clinique et déclaration si suspicion

• 9/2018

- Mail BDPORC aux détenteurs
- via OP et OS régionales aux OP, fabricants d'aliments, vétos, pour envoi éleveurs, sites internet et mails UNIPORC, PCM région, relai ASP, SNIA-CDF, SNGTV aux vétos, GDS aux éleveurs, DGAI aux mairies



Selon NS  
surveillance  
événementielle  
révisée  
NS 2018-389

| SI VOUS CONSTATEZ sur vos PORCS                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |    |                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Appétit diminué,</li><li>• Fièvre (plus de 40°C),</li><li>• Augmentation de la consommation d'eau,</li><li>• Abattement,</li><li>• Regroupements inhabituels d'animaux,</li><li>• +/- Rougeurs sur la peau ( oreilles, abdomen...),</li><li>• +/- Avortements et mortalité sous la mère</li></ul> | OU | <p>Augmentation<br/>de la mortalité</p> <p>=</p> <p>Doublement de la mortalité<br/>habituelle sur 15 jours<br/>dans 1 bande ou 1 salle</p> |
| <p><b>CONTACTEZ</b> votre VETERINAIRE sans délai !</p> <p>« Mieux vaut signaler un cas suspect qui s'avérerait négatif<br/>plutôt que de ne pas détecter la maladie »</p>                                                                                                                                                                 |    |                                                                                                                                            |





# Message détenteurs sangliers : vigilance clinique et déclaration si suspicion

## • 9/2018 :

- Mail BDPORC aux détenteurs de sangliers, relai par vétos, GDS, DGAI aux mairies, FNC aux FDC...

Selon NS  
surveillance  
événementielle  
révisée  
NS 2018-389

**VIGILANCE PESTE PORCINE AFRICAINE  
QUAND LA SUSPECTER ?** 

**VOUS DÉTENEZ DES SANGLIERS ?**

Si vous constatez des mortalités inhabituelles pouvant concerner toutes les classes d'âge

Ou si vous constatez des comportements liés à une forte fièvre :

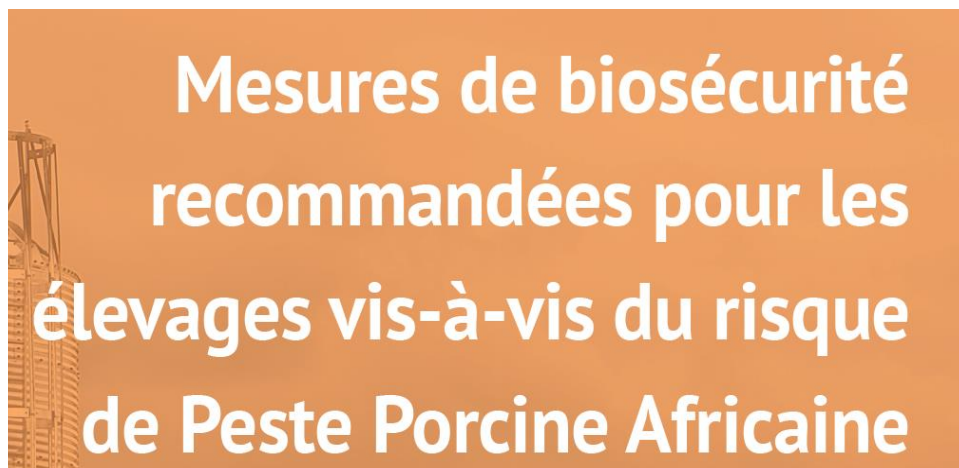
- Recherche de points d'eau
- Abattement

**CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE SANS DÉLAI !**  
« Mieux vaut signaler un cas suspect qui s'avérerait négatif plutôt que de ne pas détecter la maladie »

La peste porcine africaine est une maladie contagieuse qui touche uniquement les porcs domestiques et les sangliers. Son introduction sur le territoire national et en élevage aurait des conséquences dramatiques pour la santé des animaux et l'ensemble de la filière porcine. La vigilance de tous est requise pour détecter très rapidement tout foyer qui pourrait survenir sur le territoire.

# Actions techniques

- Suivi des importations-exportations via données BDPORC et TRACES depuis 2017
  - Focus sur pays à risque
- Participation à la rédaction des AM biosécurité élevage et transport et des instructions techniques
  - contribution importante AREPSA sur partie élevages plein-air
- Rédaction fiches sur mesures de biosécurité
  - élevage
  - transport



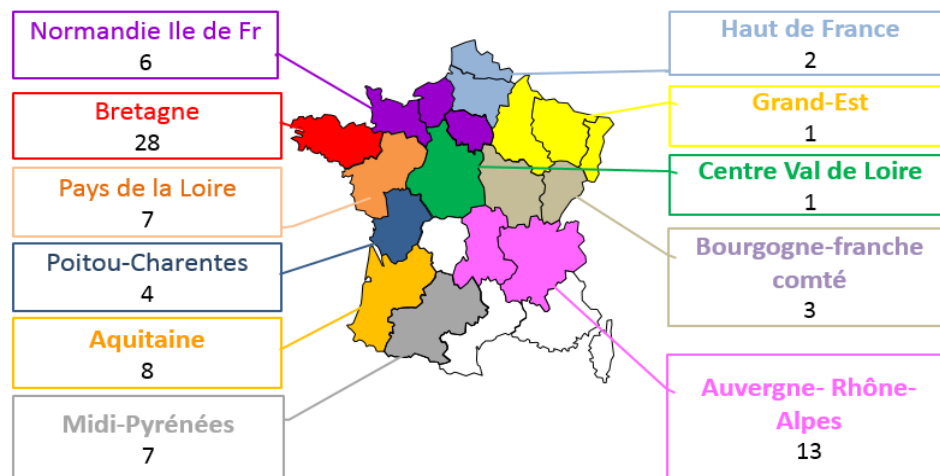
# Biosécurité et transport de porcs

## • Audits aire de lavage de 2016-2018

- Grille d'audit : 7 chapitres -110 questions - Conception, équipement, protocole

| Configuration de l'aire de lavage                | Bon                   | Moyen          | A revoir     | Remarques |
|--------------------------------------------------|-----------------------|----------------|--------------|-----------|
| Nature du sol                                    | Goudron/ <b>béton</b> | Gravier        | Terre        |           |
| Etat du sol                                      | Bon                   | <b>Dégradé</b> | Très dégradé |           |
| Marche en avant des camions sur l'aire de lavage | Oui                   |                | <b>Non</b>   |           |

- Formations auditeurs régionaux, 2 en Nouvelle-Aquitaine
- 80 aires auditées, 12 en Nouvelle-Aquitaine (+ 2 en PC et 1 en Limousin hors Audit)



# Biosécurité et transport de porcs

- Guide des bonnes pratiques de biosécurité pour le transport des porcs  
Ifip-ANSP version 1

- Diffusion par régions
- Libre accès



Guide de bonnes pratiques de biosécurité  
pour le transport des porcs

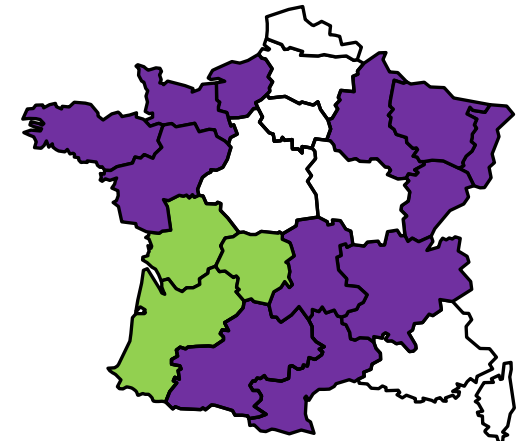
Version 1 - mai 2018

Mise en garde :

Même si actuellement tous les éléments ne sont pas disponibles pour faire des préconisations affinées sur certains équipements des aires de lavage ou sur les protocoles de nettoyage-désinfection, les organisations professionnelles de la filière porcine ont décidé qu'il était important de diffuser une version initiale du guide de bonnes pratiques de biosécurité pour le transport des porcs (GBP biosécurité transport version 1) en précisant que c'est une version provisoire susceptible d'évoluer rapidement.

- 11 réunions ANSP en régions sur biosécurité transports dont 3 réunions pour acteurs de NA

- Bressuire, 5/6/2018,
- Thiviers, 4/6/18
- Tarbes, 25/6/18



# Biosécurité et transport de porcs

---

- Recensement exhaustif par les régions des aires de lavage des camions de transport des porcs (aires « porcs » et multi-espèces) pour insertion dans BDPORC

# Biosécurité et transport de porcs

- Groupe technique ANSP
  - AREPSA, OS Porc Poitou-Charentes, ....
- Feuille de route biosécurité et transport de porcs
  - Validée par toutes les familles professionnelles
  - Coordonnée par l'ANSP

Informier / former  
les acteurs

Maillage du  
territoire

Traçabilité

Biosécurité  
élevage

Contrôle

Engagement  
Cahier des charges

Sécuriser les transports  
UE  
zones à risque PPA

R&D  
Evaluer les risques  
Proposer solutions optimisées



# Recensements personnes et moyens mobilisables en cas de foyer PPA sur NA

- Par OS régionales, des personnes, mobilisables pour logistique en cas de foyer de PPA (n=39)

- Coordonnées
- Zone d'activité
- Aptitudes: contention (panneau, lasso), matador



- Par OS régionales, des entreprises de nettoyage-désinfection (n=6)

- Par GTV, des vétérinaires spécialisés porcs (n=15)



- Transmission au SRAI pour envoi aux DD(CS)PP

# Formations biosécurité en élevage

## • 1/19: Envoi aux éleveurs d'une info sur formation obligatoire biosécurité avant 1/1/2020



A DESTINATION DES DETENTEURS DE SUIDES

### Formation obligatoire à la biosécurité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020

L'arrêté ministériel du 16 octobre 2018, détaille les mesures obligatoires de biosécurité à mettre en place dans les élevages de porcs et de sangliers pour se protéger de la Peste Porcine Africaine, apparue récemment en Belgique, sur des sangliers sauvages, près de la frontière française.

Cet arrêté exige la mise en place de **mesures de biosécurité externe** (SAS d'entrée, quai embarquement des animaux, dispositif empêchant le contact des porcs avec les sangliers sauvages, etc....) ainsi que, **d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la désignation d'un référent biosécurité et l'élaboration d'un plan de biosécurité.**

Un **référent biosécurité** doit être désigné dans toutes les exploitations commerciales (vente d'animaux, vifs ou carcasses, ou toute autre activité lucrative liée aux animaux) **quelle que soit leur taille**. Il doit suivre une **formation à la biosécurité dispensée par un formateur agréé** pour élaborer le plan de biosécurité de son élevage.

**Nous vous incitons donc à vous inscrire rapidement aux sessions de formation « biosécurité en élevage de porcs ou sangliers » qui seront proposées sur l'année 2019, dans votre département ou à proximité.**

L'AREPSA se tient à votre disposition pour toute information sur ce sujet au **05-59-04-49-35**.

*\*Biosécurité = l'ensemble des mesures destinées à réduire le risque d'introduction, de développement et de propagation de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés au niveau des exploitations*

**O S PORC POITOU-CHARENTES**  
ORGANISME SANITAIRE



A DESTINATION DES DETENTEURS DE SUIDES

### Formation obligatoire à la biosécurité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020

L'arrêté ministériel du 16 octobre 2018 détaille les mesures obligatoires de biosécurité à mettre en place dans les élevages de porcs et de sangliers pour se protéger de la Peste Porcine Africaine, apparue récemment en Belgique, sur des sangliers sauvages, près de la frontière française.

Cet arrêté exige la mise en place de **mesures de biosécurité externe** (SAS d'entrée, quai d'embarquement des animaux, dispositif empêchant le contact des porcs avec les sangliers sauvages, etc....) ainsi que, **d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la désignation d'un référent biosécurité et l'élaboration d'un plan de biosécurité.**

Un **référent biosécurité** doit être désigné dans toutes les exploitations commerciales (vente d'animaux, vifs ou carcasses, ou toute autre activité lucrative liée aux animaux) **quelle que soit leur taille**. Il doit suivre une **formation à la biosécurité dispensée par un formateur agréé** pour élaborer le plan de biosécurité de son élevage.

**Nous vous incitons donc à vous inscrire rapidement aux sessions de formation « biosécurité en élevage de porcs ou sangliers » qui seront proposées sur l'année 2019, dans votre département ou à proximité.**

L'OS Porc Poitou-Charentes se tient à votre disposition pour toute information sur ce sujet.  
**Contact : Gilles CORVAISIER – 05 49 44 74 81**  
Vous pouvez également contacter directement votre groupement.

*Biosécurité = l'ensemble des mesures destinées à réduire le risque d'introduction, de développement et de propagation de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés au niveau des exploitations.*

CS 45002 – 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR / Tél. 05 49 44 74 81 – Télécopie 05 49 46 79 05  
E-mail : arppo@na.chambagri.fr

# Formations biosécurité en élevage

---

- Formations de formateurs depuis 11/18

- Au 6/3 au national 386 formateurs (formations IFIP-SNGTV et GDS)
- En NA, 17 formés IFIP-SNGTV= vétos, techniciens d'OP ou d'Associations de Races Locales ou indépendants et DDPP + 3 formés GDS (+ formateurs formés dans autres régions mais actifs NA).

- Formations des éleveurs en phase de déploiement

- Par OP , vétérinaires, techniciens, AREPSA, Chambre Agriculture NA, GDS Limousin.

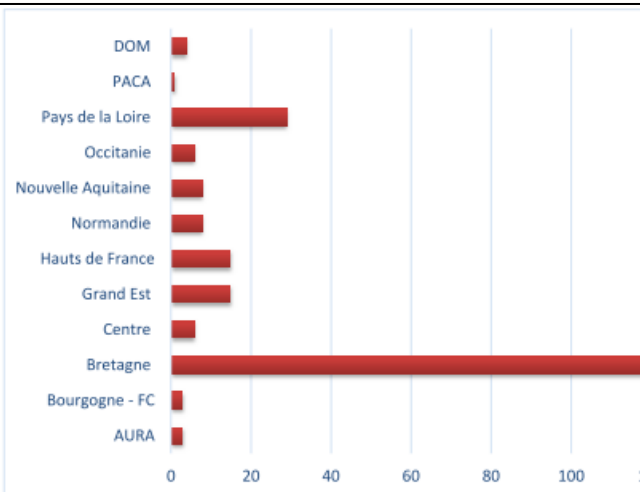
# Formations biosécurité au 4/3

## Données globales

au 6/02/2019

au 4/03/2019

|                                                 |     |      |
|-------------------------------------------------|-----|------|
| Nombre de formations réalisées ou programmées   | 69  | 222  |
| Nombre de participants formés ou prévus         | 961 | 3032 |
| dont nombre de participants contributeurs VIVEA | 899 | 2664 |



| Région             | Nbre de formations par région | Territoire           | Nbre de formations par territoire |
|--------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------------------|
| AURA               | 3                             | Rhône Alpes          | 3                                 |
| Bourgogne - FC     | 3                             | Bourgogne            | 2                                 |
|                    |                               | Franche Comté        | 1                                 |
| Bretagne           | 124                           | Bretagne             | 124                               |
| Centre             | 6                             | Centre               | 6                                 |
| Grand Est          | 15                            | Alsace               | 5                                 |
|                    |                               | Champagne Ardennes   | 3                                 |
|                    |                               | Lorraine             | 7                                 |
| Hauts de France    | 15                            | Nord pas de Calais   | 15                                |
| Normandie          | 8                             | Basse Normandie      | 8                                 |
| Nouvelle Aquitaine | 8                             | Aquitaine            | 4                                 |
|                    |                               | Poitou Charentes     | 4                                 |
| Occitanie          | 6                             | Languedoc Roussillon | 1                                 |
|                    |                               | Midi Pyrénées        | 5                                 |
| Pays de la Loire   | 29                            | Pays de la Loire     | 29                                |
| PACA               | 1                             | PACA                 | 1                                 |
| DOM                | 4                             | la Réunion           | 4                                 |

Source VIVEA

# Site ANSP

- [www.ansporc.fr](http://www.ansporc.fr)

Siège social : ANSP – 5, rue Lespagnol – 75020 Paris

contacts ANSP : [ansp@ansporc.fr](mailto:ansp@ansporc.fr)

 Association Nationale Sanitaire Porcine

[ACCUEIL](#) [DOCUMENTATION](#) [LIENS](#) [EXTRANET PARTENAIRES](#)



L'Association Nationale Sanitaire Porcine

 **VIGILANCE Peste Porcine Africaine**   
Quand la SUSPECTER ?

## Merci de votre Attention